

La confession et l'absolution

Qu'est-ce que la confession et l'absolution ?

La confession et l'absolution sont ces deux choses :

Premièrement, confesser les péchés ;

Deuxièmement, recevoir l'absolution (le pardon)

du confesseur comme venant de Dieu lui-même,
et surtout ne pas douter,

mais croire fermement que les péchés sont ainsi
réellement pardonnés devant Dieu.

La confession

338. *Quelle est la première partie de la confession ?*

La première partie de la confession consiste à confesser, c'est-à-dire à reconnaître ses péchés.

Quels péchés devons-nous confesser devant Dieu ?

Devant Dieu,

nous devons nous reconnaître coupables de tous les
péchés, même de ceux que nous ignorons,
comme nous le faisons dans le Notre Père.

Mais devant le confesseur,
nous ne déclarons que les péchés
dont nous avons connaissance
et qui pèsent sur notre conscience.

- 911 Qui discerne ses erreurs ? Pardonne-moi celles que j'ignore. Ps 19.13
- 912 Celui qui cache ses transgressions ne réussira pas, mais on aura compassion de celui qui les reconnaît et les abandonne. Pr 28.13
- 913 Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous.
Si nous reconnaissons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de tout mal. 1Jn 1.8-9



La confession générale

*Comment pouvons-nous confesser nos péchés
devant Dieu pendant le culte ?*

En priant, par exemple :

« Dieu tout-puissant, mon Créateur et mon Père,
je reconnais et je confesse
que j'ai péché contre toi
en pensées, en paroles et en actes.

Je viens chercher refuge en ta miséricorde ;
aie pitié de moi
et pardonne-moi toutes mes fautes,
pour l'amour de Jésus-Christ, mon Seigneur.

Aide-moi, par ton Saint-Esprit,
à mieux connaître ta sainte volonté
et rends-moi obéissant à ta Parole,
par Jésus-Christ, mon Sauveur. Amen. »

Quelles sont les recommandations de Martin Luther pour bien s'examiner avant de confesser ses péchés ?

« Considère ta vocation d'après les 10 Commandements, selon que tu es père, mère ou enfant, maître ou serviteur.
Examine ta conduite :
si tu as été désobéissant, infidèle ou paresseux ;
en colère, effronté ou querelleur ;
si tu as fait de la peine à quelqu'un en paroles ou en actes ;
si tu as volé, négligé ou omis de faire quelque chose, voire causé du dommage ou de toute autre manière. »

914 Esdras et les Lévites lisaient distinctement dans le livre de la loi de Dieu [...] Le peuple tout entier pleurait à l'écoute des paroles de la loi. Né 8.8-9

915 Après avoir entendu ce discours, ils eurent le cœur vivement touché et dirent à Pierre et aux autres apôtres : « Frères, que ferons-nous ? » Ac 2.37

339. Que recevons-nous après avoir confessé sincèrement nos péchés et demandé pardon pour l'amour du Christ ?

Après avoir confessé nos péchés et demandé pardon, nous recevons tous ensemble l'absolution, c'est-à-dire le pardon des péchés.

Histoire sainte :

Lc 2.3-14 Jean-Baptiste dit à chaque catégorie de personnes quels sont les péchés auxquels elle doit particulièrement faire attention.



L'absolution

340. *En quels termes le pasteur prononce-t-il l'absolution sur l'assemblée ?*

Il dit par exemple :

« Que tous ceux qui se repentent de leurs péchés,
qui croient en Jésus-Christ
et qui ont la ferme intention de corriger leur vie
avec l'aide du Saint-Esprit
reçoivent l'absolution de leurs péchés
de la part du Seigneur :

Dieu, qui est bon et tout-puissant,
a eu pitié de vous
et vous a pardonné tous vos péchés,
par le mérite
de la vie sainte et juste,
des souffrances et de la mort innocentes
et de la résurrection glorieuse
de son Fils Jésus-Christ, notre Seigneur.

C'est pourquoi,
comme ministre appelé et ordonné de l'Église,
et par le commandement de Jésus-Christ,
je vous pardonne tous vos péchés
au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.
Amen ! »

916 « Ne soyez pas tristes, car c'est la joie de l'Éternel qui fait votre force. » Les lévites calmaient tout le peuple en disant : « Ce jour est saint. Ne soyez pas tristes ! »

Né 8.10-11

917 Heureux celui dont la transgression est enlevée et dont le péché est pardonné ! Heureux l'homme à qui l'Éternel ne tient pas compte de sa faute !

Ps 32.1-2

341. *Quelle est la valeur de cette absolution ?*

Quand le pasteur prononce l'absolution,
Dieu lui-même nous pardonne nos péchés.

918 Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront
pardonnés. Jn 20.23

919 Tout ce que vous lierez sur la terre aura été lié au ciel.
Mt 18.18

342. *Est-ce que le pécheur hypocrite ou endurci obtient lui aussi le pardon des péchés dans l'absolution ?*

Le pécheur hypocrite ou endurci n'obtient pas le pardon des péchés puisque, dans son incrédulité, il n'accepte pas la grâce qui lui est offerte dans l'absolution.

920 La parole qu'ils ont entendue ne leur a servi à rien parce qu'ils n'étaient pas unis dans la foi à ceux qui ont écouté. Hé 4.2

343. *Si nous avons offensé quelqu'un, devons-nous reconnaître notre tort et lui demander pardon ?*

Oui, nous devons reconnaître notre tort et lui demander pardon. Nous démontrons ainsi la sincérité de notre confession devant Dieu et notre réel repentir pour le péché commis.

921 Avouez-vous vos fautes les uns aux autres. Jc 5.16

922 Si tu présentes ton offrande vers l'autel et que là tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande devant l'autel et va d'abord te réconcilier avec ton frère, puis viens présenter ton offrande.

Mt 5.23-24



La confession privée

344. *Où pouvons-nous aussi trouver la joie de l'absolution, suite à notre confession ?*

Nous pouvons encore trouver la joie du pardon auprès d'un frère, d'une sœur ou de notre pasteur, après une confession privée.

345. *La confession privée est-elle obligatoire ?*

La confession privée n'est pas obligatoire. Cependant, elle peut nous être d'un grand secours.

923 Tant que je me taisais, mon corps dépérissait ; je gémissais toute la journée, car nuit et jour ta main pesait lourdement sur moi. [...] Je t'ai fait connaître mon péché, je n'ai pas caché ma faute. J'ai dit : « J'avouerai mes transgressions à l'Éternel, et tu as pardonné mon péché. »
Ps 32.3-5

346. *Quels péchés pouvons-nous confier à notre confesseur ?*

Nous pouvons lui confesser les péchés dont nous avons connaissance et qui pèsent particulièrement sur notre conscience.

347. *Quelle est l'utilité de la confession privée ?*

En confiant au confesseur les péchés qui pèsent particulièrement sur notre conscience, et en lui demandant l'absolution, nous recevons la réconfortante assurance que ces péchés nous sont pardonnés.

924 Jésus dit au paralysé : « Prends courage, mon enfant, tes péchés te sont pardonnés. »
Mt 9.2

925 David dit à Nathan : « J'ai péché contre l'Éternel ! »
Nathan lui répondit : « L'Éternel pardonne ton péché, tu
ne mourras pas. » 2S 12.13

348. *Le confesseur racontera-t-il à d'autres les péchés que nous lui avons confiés ?*

Certainement pas ! Celui qui a entendu notre confession est tenu de la garder strictement secrète.

349. *Comment pouvons-nous reconnaître nos péchés devant un confesseur ?*

Nous pouvons dire au confesseur :

Je vous prie d'écouter ma confession
et de me donner l'absolution au nom de Dieu !

Je confesse alors mes péchés en disant :

Je me reconnais coupable devant Dieu,
moi qui suis pécheur,
de tous les péchés que j'ai commis,
en pensées, en paroles et en actes.
Je confesse en particulier devant vous
que j'ai transgressé les commandements de Dieu.

*J'indique les commandements que j'ai transgressés
et les fautes qui pèsent sur ma conscience.*

Je termine ma confession en disant :

Je m'en repens sincèrement.
Je demande pardon à Dieu, et
je voudrais progresser dans la sainteté (Rm 6.22)

Le confesseur dit :

Que Dieu t'affermisse dans la foi !

Je réponds :

Amen.

Le confesseur demande :

Crois-tu que l'absolution que je prononce
est le pardon de Dieu ?

Je réponds :

Oui, je le crois.

Le confesseur dit alors :

Qu'il te soit fait selon ta foi.

Et moi, par ordre de notre Seigneur Jésus-Christ,

je te pardonne tes péchés

au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Amen.

Va en paix !

Je réponds :

Amen !

